

Gestion contentieuse des impayés en copropriété

Animation

Pascale De Morel

Directrice juridique

Durée

7 h sur 1 journée

Tarif

• **Coop** : Prise en charge
Sous conditions. Facturation en
cas d'annulation < 15 j.

• **Hors Coop** : 650,00 € TTC
Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS
ou travaillant pour des Coop'Hlm

Sessions 2024

5 avril • 9h-17h30
Deskeo Champperret
9 bd Gouvion St-Cyr
75017 Paris

Présentation

Une première formation a traité le sujet du recouvrement des impayés à l'amiable. Cependant, toutes les situations ne permettent pas d'être résolues de la sorte, et il est alors nécessaire d'en arriver à un recours judiciaire. Cette formation a pour objectif de vous présenter les processus légaux à mettre en place dans cette situation.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les rôles du syndic, ainsi que les différents processus de prises de décisions
- Adopter les bons réflexes en matière de recouvrement contentieux
- Savoir évaluer les phases et les conséquences du recouvrement judiciaire
- Apprendre à constituer un dossier de recouvrement des charges de copropriété
- Savoir poursuivre l'exécution des décisions en paiement des charges

Public

Gestionnaires de copropriétés

Prérequis

Avoir suivi la formation « Gestion amiable des impayés en copropriété ».

Méthodologie et évaluation

- Exposé didactique
- Échanges entre apprenants
- Évaluation du positionnement, des acquis et du niveau de satisfaction des apprenants par le biais de quatre questionnaires en ligne

Programme

Partie 1 : Les différentes procédures de recouvrement des charges

Partie 2 : L'exécution des décisions en paiement des charges

Partie 3 : Le cas particulier de la saisie immobilière



Contact

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr



www.arecoop.fr